



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de **LABRUGUIERE (Tarn)**

SÉANCE DU 4 avril 2007

Rue Castelmoutou

Vente Commune / époux Routelous

Monsieur et Madame Routelous ont manifesté leur volonté d'acquérir deux immeubles sis 1 et 5 Rue Castelmoutou.

Considérant la dynamique de réhabilitation du centre ancien engagée, en particulier dans ce cœur d'ilôt et encouragée dans le cadre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP),

Considérant l'intérêt de poursuivre une opération de réhabilitation du patrimoine bâti dans ce secteur,

L'acquisition porterait sur les parcelles cadastrées Section AB n° 48 et 815 pour des superficies respectives de 26 m² et 48 m².

Sur la base de l'avis du Services des Domaines fixant la valeur vénale des biens à hauteur de 1 300 à 1 500€ pour le n°1 et de 19 000 à 22 000 € pour le n°5 de la Rue Castelmoutou, une négociation a été conduite.

D'un commun accord, confirmé par courrier en date 7 mars 2007, le prix de vente pour les deux biens a été arrêté à la somme de 22 000 € (vingt deux mille euros)

L'étude de Maître Bardou, Notaire à Labruguière, sera chargée de rédiger l'acte de vente.

Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Vu l'avis favorable des commissions « Communauté d'Agglomération, Urbanisme, Affaires Générales » et « Cadre de Vie, Réseaux, Environnement » du 30 mars 2007,

Au vu des différents éléments exposés, le Conseil Municipal, se prononce *à l'unanimité* sur la cession de ces biens et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à cette transaction.

Ainsi délibéré à Labruguière, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

LABRUGUIERE, le 4 avril 2007

Le Maire,

Jean-Louis DELJARRY.